

Les informations communiquées dans ce dépliant ont été volontairement simplifiées par souci de clarté. Les critères exhaustifs d'attribution des droits peuvent être consultés dans le code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre.

L'Office national des combattants et des victimes de guerre (ONaCVG), établissement public sous tutelle du ministère des Armées, accompagne depuis 1916 tous les combattants et les victimes des conflits. Ses trois missions principales, reconnaissance et réparation, solidarité, mémoire et citoyenneté sont déclinées au plus près de ses ressortissants par ses 104 services de proximité, implantés en France métropolitaine, en outre-mer ainsi qu'en Algérie et au Maroc.

© Pixabay/Syktimkin

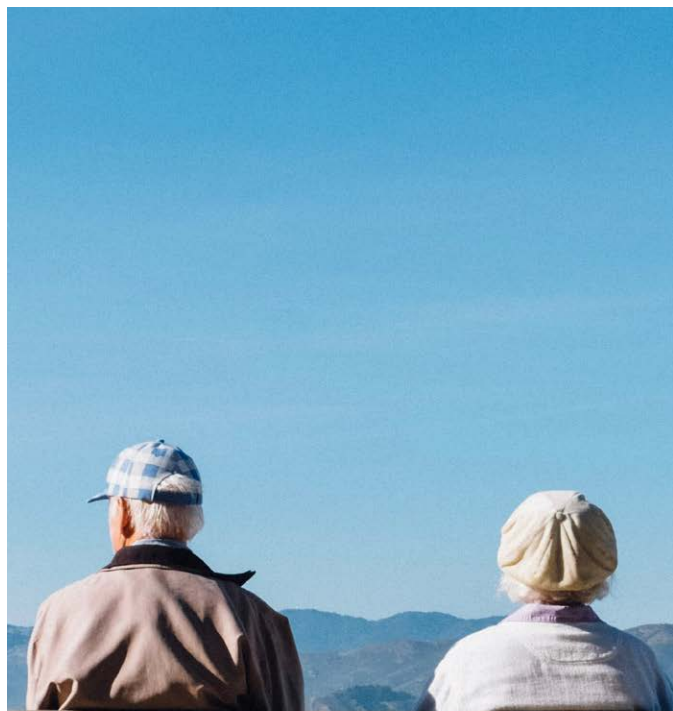
## OU S'ADRESSER ?



Le service ONaCVG compétent est celui de votre lieu de résidence. Un(e) assistant(e) de service social ou un(e) responsable de la solidarité vous y accueillera et répondra à vos demandes de renseignement.

Si vous résidez à l'étranger, il convient de vous rapprocher de votre ambassade qui fera le lien avec la direction générale.

Vous pouvez saisir l'Office, trouver le service ONaCVG le plus proche de chez vous, et plus encore, sur le site [www.onac-vg.fr](http://www.onac-vg.fr)



# ONaCVG

## LES EHPAD LABELLISÉS « BLEUET DE FRANCE »

## LE LABEL « BLEUET DE FRANCE »



# 104

SERVICES  
DE PROXIMITÉ

POUR VOUS ACCOMPAGNER

### QU'EST-CE QU'UN EHPAD LABELLISÉ ?

Un Ehpad (établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) labellisé « Bleuet de France » est sélectionné selon certains critères : la sécurité matérielle et médicale, le bien-être, la préservation de l'autonomie des résidents, la qualité des prestations fournies et la bien-traitance.

### VOUS ÊTES RESSORTISSANT DE L'ONaCVG ET SOUHAITEZ INTÉGRER UN EHPAD LABELLISÉ ?

Les Ehpads labellisés, sensibles à la cause des anciens combattants et des victimes de guerre, s'engagent à étudier avec une attention bienveillante votre dossier de candidature.



VOUS ÊTES GÉRANT(E) D'UN EHPAD ET  
VOUS ÊTES INTÉRESSÉ(E) PAR LE LABEL ?  
CONTACTEZ NOS SERVICES DE PROXIMITÉ

### POURQUOI CHOISIR UN EHPAD LABELLISÉ « BLEUET DE FRANCE » ?

Les établissements labellisés encouragent l'organisation de cérémonies patriotiques, tout comme les initiatives de mémoire et de solidarité. Ils privilégient la transmission du souvenir et de la mémoire, en y associant les jeunes générations.

### UNE RELATION PRIVILÉGIÉE ENTRE VOUS ET VOTRE SERVICE DE PROXIMITÉ

Les résidents ressortissants de l'ONaCVG sont clairement identifiés comme tels. L'Ehpad labellisé assure ainsi le lien entre le ressortissant et son service de proximité afin que ce dernier puisse l'accompagner selon ses besoins propres.

### DES EHPAD DE QUALITÉ PRÈS DE CHEZ VOUS

La labellisation a pour objectif de répondre aux besoins de ses ressortissants les plus âgés en mettant à leur disposition des hébergements de qualité sur tout le territoire.